

LE CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE NÉGOCIATION PAR SECTEUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Puisque les premières réunions du Conseil canadien des relations de travail sont maintenant terminées et comme le ministre s'inquiète de la fragmentation actuelle de l'organisation syndicale dans la Fonction publique et qu'il projette d'y réduire le nombre des groupes de négociation, peut-il indiquer si l'idée de l'unification de la négociation a été abordée au cours de ces réunions? Quel a été le consensus général à ce propos, et quand peut-on s'attendre à une réduction des groupes de négociation dans la Fonction publique, ce qui devrait réduire le nombre des grèves qui nuisent à toute l'économie?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question du député touche à bien des problèmes. Je dirais que oui, il a été question de la réduction du nombre de groupes de négociation et que oui aussi, il a été question de la négociation à l'échelle du secteur. Le conseil a conclu que les deux régimes seraient peut-être des objectifs souhaitables et il a décidé de former des groupes composés de représentants du patronat—ou de l'entreprise—des travailleurs et du gouvernement. Le conseil se réunira d'ici deux ou trois mois et également en octobre, et il est à espérer qu'il présentera des recommandations assez précises en fonction de ces objectifs. Puisque ses membres sont disposés à se réunir même au cours de l'été et de présenter ces recommandations, je crois qu'on peut dire que les travaux progressent assez rapidement.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'EXIGENCE DES DÉTENUS RELATIVE À L'ORGANISATION DE SYNDICATS DE PRISONNIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, à propos des débrayages, j'aimerais poser ma question supplémentaire au solliciteur général. Étant donné les arrêts de travail de prisonniers en grève au pénitencier de la Colombie-Britannique, qui exigent la reconnaissance de syndicats de prisonniers, le ministre peut-il nous dire ce qu'il a fait ou ce qu'il envisage de faire pour mettre fin à cette absurdité et éviter que cette situation regrettable et invraisemblable ne se reproduise dans d'autres établissements analogues?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les détenus du pénitencier de la Colombie-Britannique ont adressé un message au commissaire des pénitenciers pour lui demander de venir en Colombie-Britannique discuter avec eux de la formation éventuelle d'un syndicat de détenus. Le commissaire des pénitenciers leur a répondu que c'était une proposition totalement inaccep-

Questions orales

table et qu'il était hors de question qu'il aille en discuter en Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada.

● (1440)

M. Jelinek: Une question supplémentaire. Étant donné que la grève sur le tas se poursuit et que le gouvernement ne fait rien, faut-il conclure que le gouvernement a l'intention de laisser les prisonniers en faire à leur tête et qu'il va accorder officiellement aux prisonniers un droit de grève qui n'est même pas reconnu à de nombreux citoyens canadiens honnêtes?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je pense avoir clairement dit dans ma réponse que c'était quelque chose de totalement inacceptable. Je puis préciser que les détenus sont tous enfermés dans leurs cellules.

Une voix: Dieu merci!

M. Allmand: Ils n'ont pas quitté leurs cellules depuis le début de ces événements. Pour ce qui est de leur travail, je puis préciser que certains de ces détenus ne travaillent jamais et que le travail n'est pas le même qu'à l'extérieur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE— L'INSTALLATION PAR L'EACL—LA QUESTION DE L'AUTORISATION

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, auquel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a conseillé la semaine dernière de poser mes questions.

Quand le ministre a-t-il appris que l'Énergie Atomique du Canada, limitée, société fédérale, s'est engagée et a commencé à assurer la gestion des travaux d'installation d'un réacteur nucléaire en Argentine? L'EACL a-t-elle reçu à cet effet l'autorisation du ministre ou du gouvernement canadien? Comme le gouvernement négociait l'adoption de garanties plus sérieuses, puisque apparemment les négociations ne sont pas terminées, pourquoi le ministre ou le gouvernement n'ont-ils pas obligé la société à interrompre sa participation à la construction de réacteur argentin?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nul doute que les questions posées la semaine dernière par le député ont été motivées par un article erroné du *Star* de Toronto. On y lisait que l'E.A.C.L. avait négocié son contrat en Argentine sans l'autorisation du cabinet, et sans passer par le ministère des Affaires extérieures. Les deux affirmations sont erronées. Depuis l'autorisation donnée par le cabinet le 23 mai 1972, jusqu'à et y compris la confirmation du marché donnée le 20 décembre 1973, l'E.A.C.L. a obtenu l'autorisation du cabinet et celle du ministère des Affaires extérieures, tant à Ottawa que par le canal de l'ambassade canadienne à Buenos Aires, laquelle a participé à la négociation de cette affaire.